

CONDITIONS DE RESERVATION

Les locations sont consenties du samedi 16 heures au samedi suivant 10 heures en haute saison. En basse saison des séjours sont possibles à partir de 2 nuits.

La réservation est effective qu'à réception de l'acompte accompagné du contrat de location signé. Le solde est payable un mois avant votre arrivée. Le jour de votre arrivée il vous sera demandé deux chèques de caution. L'un de 200 euros pour couvrir toute dégradation éventuelle, un second de 50 euros qui vous sera retenu si le mobil-home n'est pas rendu en parfait état de propreté. Un état des lieux serait effectué avant votre départ. Le chèque de 200 euros vous sera retourné par courrier dans la semaine suivant votre départ.

Lors de votre arrivée il vous sera demandé une photocopie de votre contrat d'assurances multirisques valable pour votre résidence de vacances. Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur son contrat de réservation. Un délai de 24 heures est accordé, passé ce délai et sans avis notifié au loueur la réservation sera annulée. Il incombe à chacun de souscrire une assurance annulation.

Tout séjour commencé ne peut être remboursé pour départ anticipé. En cas d'annulation il vous sera retenu : les frais de réservation majoré d'une indemnité de rupture de 15 % du coût de séjour si vous annulez plus d'un mois avant la date d'arrivée .- le montant total du séjour si vous annulez moins d'un mois avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas . .

Nous acceptons dans nos locations un seul animal de moins de 10 kgs (les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits) aux conditions suivantes : forfait par séjour 15 euros, carnet de vaccination obligatoire, animal vacciné et tatoué. L'animal ne devra pas couché sur les banquettes (prévoir une couverture à cet usage) être laissé seul dans la location, il devra être sorti du camping pour faire ses besoins.

Nos prix comprennent l'emplacement, le véhicule, les charges diverses ainsi que les prestations gratuites du camping. La taxe de séjour est en sus, 0.50 centimes d'euros par jour pour toute personne de plus de 18 ans.

Si le nombre de personnes dépasse celui autorisé dans la location, une majoration de 6 euros par personne supplémentaire et par nuit sera appliquée.

Les barbecues sont autorisés sous votre responsabilité.

Tout locataire se doit de respecter le règlement intérieur du camping.

Toutes nos locations sont non fumeur.

Cet accord a valeur de contrat et engage les deux parties.

Litige :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

Medicys

- 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS
- Mail : contact@medicys.fr
- Tel : 01 49 70 15 93

